

Vous êtes skieur assis, skieur handi.debout, ou randonneur

raquettes : comment adhérer à la section Handiski de l'Asptt?

Pour pouvoir s'inscrire et effectuer des sorties, il faudra remplir les conditions d'adhésion suivantes:

I) Etablir un dossier d'inscription complet:

- 1) - prendre l'adhésion statutaire ASPTT annuelle :..... 14€
- 2) -prendre la licence assurance ASPTT (tarif réduit) :..... 2€
- 3) -cotisation section ski (réduite) : 5€
- 4) - licence-assurance spécifique handisport (activité ski) :
Soit licence handisport :..... 28€ (tarif 2017-2018)
Soit la carte découverte si sortie occasionnelle, (1 par sortie validité 5 jours : 1€)

Si vous avez déjà une licence handisport, inscrire le n° complet sur la fiche d'adhésion et fournir une photocopie recto-verso de la licence : dans ce cas vous ne payez que 1), 2) et 3).

- 5) - Remplir et signer la fiche d'adhésion ASPTT-Handiski.
- 6) - Produire un certificat médical de non contre indication à la pratique du ski, (préciser en fauteuil le cas échéant). Utiliser si possible le modèle de la FFH.

II) S'inscrire pour une sortie ski :

La programmation et l'organisation de la sortie, afin de convenir des dates et lieux, sont à définir en coordination avec Didier (06 75 62 52 32).

Période possible du 18 décembre 2017 au 24 mars 2018.

- Journées possibles : **Ax3D** -> les lundis vendredis et samedis.
Peyragudes -> du lundi au samedi.
Autres stations -> du lundi au samedi.

Coûts des sorties :

- Vers Peyragudes et Ax3D** : **60€ la journée**. Ce tarif comprend le forfait journée handi-skieur, le forfait accompagnateur, le prêt fauteuil-ski, casque et équipements grand froid.
- Autres stations** : à voir en fonction des tarifications pratiquées pour le handiski piloté.
- La sortie quand elle peut se faire en covoiturage avec le véhicule accompagnateur, pas de participation au transport.
- Dans le cas où nous devrions utiliser le minibus ASPTT, une participation de 15€ par pers. serait à ajouter.

Skieur handi-debout ou randonneur raquette prévoir un moyen de paiement pour la location du matériel à la station.

III) Prêt du matériel de l'association :

Le prêt du matériel est possible uniquement aux adhérents de la section Handiski de l'ASPTT à jour de cotisation et possédant une attestation de pilotage dual-ski TESSIER.
-15 € par journée pour le fauteuil et 20 € avec les skis courts pour le pilote.

IV) Contacts :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

Didier FOYARD : did.fyd@orange.fr tél. : 06 75 62 52 32 ou 05 63 73 13 40